Date de mie en ligne : le 08 octobre 2026

D2026-116

VILLE DU PECQ
D E C I S I O N
3.3 LOCATIONS

Objet : Signature d'un bail professionnel pour la Maison Médicale sise 13 quai du 8 mai 1945 au Pecq :

Anne-Laure de BROSSES, Maire de la ville du Pecq,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-22,

Vu la délibération n° 26-3-1 du 1er avril 2026 permettant à Mme le Maire de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

Considérant la construction et l'ouverture de la maison médicale en septembre 2025, propriété de la ville, afin d'améliorer l'offre de soin sur le territoire de la commune,

Considérant la nécessité de conclure des baux professionnels avec les praticiens qui occuperont un cabinet au sein de la maison médicale,

DECIDE

De signer avec le Docteur Cécile KASYC, médecin généraliste, un bail professionnel ayant pour objet, la location du cabinet n°3 de la maison médicale située 13 quai du 8 mai 1945 au Pecq (78230). Le montant du loyer mensuel hors charges net (non soumis à TVA) pour ce cabinet s'élève à 575.54 € (Cinq cent soixante-quinze euros et cinquante-quatre cents).

De préciser que ce bail est conclu pour une durée initiale de 6 ans à compter du 2 novembre 2026. A défaut de congé donné par la Ville, à l'issue de cette première période, le bail sera reconduit par tacite reconduction pour une nouvelle période de 6 ans.

D'indiquer que les membres du conseil municipal seront informés de cette décision lors de la prochaine séance.

Le Pecq, le 5 octobre 2026

Le Maire,

MAIRIE DU PECQ 78230 YVELINES

Anne-Laure de BROSSES

Accusé de réception en préfecture
078-217804814-20261005-D2026-116-AR
Date de réception préfecture : 06/10/2026